

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CAMPING LAC VERT



19 juin 2020

Bonjour à tous les membres de l'APCLV

OUVERTURE DES PLAGES

Comme indiqué par les autorités sanitaires, les plages publiques et dans les campings peuvent ouvrir à compter du lundi 22 juin prochain. Puisque Dame nature nous offre une canicule, nous, les membres du CA de l'APCLV avons fait une demande de dérogation afin de pouvoir ouvrir notre belle plage dès demain samedi le 20 juin et nous l'avons obtenue!

Yééé, la plage ouvre demain matin!!

Par contre, la santé publique demande de ne pas faire la promotion de cette dérogation sur nos réseaux sociaux pour **ne pas créer de rassemblements**.

Une surveillante de plage sera en poste dès l'ouverture de la plage samedi matin 10h00 et selon l'horaire prévu aux règlements et indiqués ci-bas. Tout comme l'année dernière, la surveillante de plage détient non pas sa certification sauveteur, mais bien une certification de secours en cas de détresse et RCR. Pour la sécurité de tous, il est primordial de respecter les règles sur la sécurité aquatique :

Règlement 25 – Sécurité aquatique

25.1 La plage est ouverte tous les jours de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du 20 juin à la fin du mois d'août.

25.2 Les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés d'une personne responsable de plus de 16 ans.

25.3 Les accessoires d'aide à la baignade doivent être approuvés par les surveillants.

25.4 Les bouteilles de verre sont interdites sur la plage.

25.5 La baignade n'est permise qu'en présence des surveillants.

À noter, qu'il est interdit de fumer sur la plage.

Évidemment, la **distanciation physique** doit être respectée en tout temps et les rassemblements ne sont toujours pas permis au-delà de 10 personnes provenant de 3 cellules familiales tout en respectant la règle de distance de 2 mètres en vigueur.

Les rassemblements de maximum 50 personnes à l'extérieur et à l'intérieur de nos installations seront permis SEULEMENT à partir du 22 juin prochain. Les sports d'équipe, comme le volleyball, la danse en ligne. etc. seront également permis dès le 22 juin prochain à conditions du respect des règles en vigueur.

Merci de respecter les directives des autorités sanitaires que vous transmettons. Il est extrêmement important de respecter les consignes si nous ne souhaitons pas revenir en arrière.

CA – APCLV